

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LA REVISION DU POS DE BREHAIN LA VILLE ET SA TRANSFORMATION EN PLU

\*\*\*

Par arrêté n° 01/2024 du 21 février 2024

Le Président de la CCCPH a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du POS de la commune de BREHAIN LA VILLE et sa transformation en PLU. A cet effet, monsieur Serge LESTAN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroule à la mairie de Bréhain la Ville et au siège de la CCCPH du 12 mars 2024 à 9h au 15 avril 2024 à 18h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 10h à 12h) et du siège de la CCCPH (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- Mardi 12 mars 2024 de 9h à 11h.
- Samedi 30 mars 2024 de 9h à 11h
- Lundi 15 avril 2024 de 16h à 18h

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête déposés en mairie et au siège de la CCCPH, ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC54010.html>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, au nom du commissaire-enquêteur : 11, rue des écoles 54 190 BREHAIN LA VILLE, par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueCPH@gmail.com](mailto:enquetepubliqueCPH@gmail.com) En outre, un poste informatique est mis à disposition du public pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC540010.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Bréhain la Ville.